



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	59

#### Date de convocation

**29 juin 2023**

#### Transport – Convention avec l'ADATEEP 2607 pour des actions de prévention

**N° de la délibération  
2023-433**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Claude FOUREL,

La compétence Transports scolaires est exercée par ARCHE Agglo dans son cadre d'Autorité Organisatrice des Mobilités. A ce titre, elle souhaite procéder notamment à des actions de préventions auprès du public scolaire transporté dans les véhicules de ses opérateurs et renouveler la convention avec l'association ADATEEP 26-07.

L'ADATEEP 26-07, association agréée complémentaire de l'Education Nationale, a pour but d'améliorer la qualité et la sécurité du transport des scolaires. A ce titre, l'association développe des actions d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté en direction des élèves, dans les établissements scolaires, en accord avec les représentants de l'Education nationale.

Aussi, il est proposé que l'ADATEEP 26-07 intervienne dans les collèges et autres établissements, pour réaliser des séquences d'éducation à la Sécurité et à la Citoyenneté pour le transport des jeunes, en liaison étroite avec les services de l'inspection Académique et le service Transport Scolaires de ARCHE Agglo.

L'association interviendra auprès de classes de 6ème sur le ressort territorial de l'Autorité organisatrice des Mobilités ARCHE Agglo, et auprès de classes de primaires.

Le financement de ces actions se fait par une subvention annuelle de l'agglomération en fonction du nombre d'élèves participants aux séances de l'association, soit un montant estimé à 3 000 €, soit un montant 2.5 € / élève pour une durée de 3 ans. Elle est actualisée en fonction des interventions effectivement réalisées.

Il est ainsi proposé de conclure une convention entre ARCHE Agglo et L'ADATEEP 26-07 dans laquelle sont définies les conditions d'un soutien d'ARCHE Agglo envers l'ADATEEP 26-07 afin de réaliser, dans les collèges et autres établissements, des séquences d'éducation à la Sécurité et à la Citoyenneté pour le transport des jeunes, en liaison étroite avec les services de l'inspection Académique.

La convention est conclue pour l'année 2023, reconductible tacitement deux fois 1 an.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la compétence Aménagement de l'espace communautaire à travers notamment l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

Considérant la convention avec l'ADATEEP 26-07 ;

Considérant l'avis de la commission Aménagement transport du 27 avril 2023 ;

Considérant l'avis du bureau du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention avec l'ADATEEP 26-07 concernant des actions de prévention auprès du public scolaire transporté ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 juillet 2023.